

Contacts Alarme protection civile et les organes de conduite

Lors de la réception d'alertes, les numéros de téléphone de l'émetteur s'affichent. Ces numéros doivent être enregistrés en tant que contacts sur les appareils de réception, afin que l'alarme puisse être reconnue comme telle.

Informations: www.police.be.ch/alarme

Contact:

Protection civile-alarme

ou

Organes de conduite civils-alarme

Les différents services ont différents numéros d'expéditeurs.

Numéro alarme standard:

+41 31 332 17 68 Alarme (voice) et conférence

+41 79 252 76 32 SMS et Info-SMS

Numéro Safemode:

Lors de problèmes techniques dans l'alarme standard, la convocation peut également être émise par le système redondant Safemode:

+41 58 252 70 79 Alarme (Voice)

+41 79 807 78 32 SMS et Info-SMS

+41 58 252 70 77 Conférence

Quittance:

Les appels doivent être quittancés dans les 180 secondes après le déclenchement de l'alarme, afin qu'ils s'affichent dans le protocole et soient visibles pour le responsable d'engagement (Info-SMS).

	Appel d'alarme	SMS d'alarme
positif «je sors»	1	1, O, o (oui)
négatif «j'ai un empêchement»	2	2, N, n (non)

Les alarmes d'essai doivent toujours être quittancées positivement.